



Volume 22, numéro 5 / 4 février 2019

Congé partiel du taux des cotisations syndicales

Le 27 novembre dernier, les déléguées et délégués ont voté un congé partiel de cotisations syndicales. Sur le plan contextuel, les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018 se sont soldés par des excédents. L'objectif d'une organisation syndicale n'est évidemment pas d'accumuler des surplus. En ce sens, le comité des finances a proposé au comité exécutif, au conseil d'administration et au conseil des déléguées et délégués de procéder à un congé partiel du taux des cotisations syndicales. Considérant qu'il s'agit d'un contexte conjoncturel, le taux actuel établi demeure à 1,6 %. Toutefois, et uniquement pour les treize périodes de paie précisées ci-après, le taux sera diminué à 1,5 %. Par la suite, celui-ci reviendra à nouveau à 1,6 %. Par ailleurs, un comité de travail sera formé dans le but d'évaluer les besoins de notre organisation et d'analyser notre situation financière.

Paies visées par le changement du taux des cotisations

- 28 février 2019
- 14 mars 2019
- 28 mars 2019
- 11 avril 2019
- 25 avril 2019
- 9 mai 2019
- 23 mai 2019
- 6 juin 2019
- 20 juin 2019
- 4 juillet 2019
- 18 juillet 2019
- 1^{er} août 2019
- 15 août 2019

Martin Hogue, président par intérim

Semaine des enseignantes et des enseignants

Annuellement, la Semaine des enseignantes et des enseignants a lieu au début du mois de février. Elle est destinée à souligner la contribution du personnel enseignant au développement de toute la société québécoise. « Le thème retenu pour la 25^e édition, qui se tient du 3 au 9 février 2019, est *Merci!* Parce que leur rôle est primordial et qu'ils l'exercent au quotidien avec engagement, passion et compétence, les enseignantes et les enseignants méritent assurément toute notre reconnaissance. »¹

Martin Hogue, président par intérim

¹ <http://www.education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/enseignants/valorisation-de-la-profession-enseignante/>



FSE
FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Consultation électronique en préparation du colloque de la FSE



Tous les membres du SEDR-CSQ sont invités à se prononcer sur divers enjeux liés à la profession enseignante en préparation du colloque de la FSE qui se déroulera les 9 et 10 mai prochain. À cet effet, quatre cahiers ont été élaborés sur les thématiques suivantes :

- L'expertise et le jugement professionnel dans le choix des approches et méthodes pédagogiques;
- L'expertise et le jugement professionnel dans l'évaluation des apprentissages;
- Le développement professionnel dans la valorisation de la profession;
- Le développement professionnel dans la formation continue.

Vos déléguées et délégués ont reçu toute la documentation. Ils vous transmettront les indications requises pour procéder à la complétion de la consultation sur le site Internet de la FSE, <http://colloquefse.lacsq.org/consultation/>. La date limite est le 1^{er} mars prochain.

Martin Hogue, président par intérim

Nos collègues du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec

À l'instar du SEDR-CSQ, les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) s'étaient inscrits dans un processus de réflexion quant au maintien de leur affiliation à la CSQ. Au terme d'une démarche démocratique, un référendum portant sur la désaffiliation s'est déroulé le 15 mai dernier. Or, des litiges entre le SERQ et la CSQ ont ensuite paralysé le dépouillement. Une médiation fructueuse aura permis aux parties d'en arriver à une entente de principe le 21 janvier. Le dénombrement des bulletins de ce vote référendaire s'est tenu le 24 janvier. Le résultat fait en sorte que nos collègues du SERQ seront désormais affiliés à la FAE. Par ailleurs, à l'occasion d'une assemblée générale tenue le 27 novembre, les membres de notre syndicat, le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, se sont prononcés à 77 % pour maintenir notre affiliation à la CSQ.

Martin Hogue, président par intérim

Adresse de courrier électronique Opération collecte et vérifications

Le vendredi 1^{er} février dernier, le comité d'élection a lancé une opération collecte et vérifications des adresses électroniques personnelles en prévision des élections qui se dérouleront ce printemps.

Plus précisément, votre déléguée ou délégué devrait dans les prochains jours vous transmettre un courriel contenant un lien menant sur la plateforme « *Google Forms* ». Ce lien vous mènera à un très court questionnaire dans lequel votre adresse courriel personnelle vous sera notamment demandée. Il est important que vous remplissiez toutes et tous ce questionnaire, et ce, même si vous savez que le syndicat a déjà celle-ci puisque cet exercice a également comme objectif de vérifier la validité de chaque adresse de courrier électronique que nous possédons.

Ce qui explique la nécessité de mener cette opération est que, cette année, les élections seront sous la forme d'un vote électronique et que les informations vous permettant d'accéder à la plateforme de votation seront transmises par adresse de courriel.

Maude Lamontagne
Responsable du comité d'élection
Avocate et conseillère syndicale

Cotisations sociales 2019

Vous trouverez dans le tableau suivant les nouveaux taux de cotisation, maximums annuels assurables et les taux de prestations maximaux applicables pour les quatre plus importantes déductions salariales.

À titre de comparatif, je vous joins aussi les taux de 2018.

Assurance emploi (AE)		
	2018	2019
Taux de cotisation	1,30 %	1,25 %
Maximum annuel assurable	51 700 \$	53 100 \$
Taux de prestations maximal	546 \$	561 \$

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		
	2018	2019
Taux de cotisation	0,548 %	0,526 %
Maximum annuel assurable	74 000 \$	76 500 \$
Taux de prestations maximal		
55 %	782 \$	809 \$
70 %	996 \$	1 029 \$
75 %	1 067 \$	1 103 \$

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (RREGOP)		
	2018	2019
Taux de cotisation	10,97 %	10,88 %

Régie des rentes du Québec (RRQ)		
	2018	2019
Taux	5,40 %	5,40 %
Salaire cotisable ¹	52 400 \$	53 900 \$
Cotisations maximales	2 829,60 \$	2 991,45 \$

¹ Le salaire cotisable = entre 3 500 \$ et max. 55 900 \$ en 2018
Le salaire cotisable = entre 3 500 \$ et max. 57 400 \$ en 2019

Augmentation salariale
à venir

(Entente nationale 2015-2020)

Je vous rappelle que les taux salariaux de toutes les enseignantes et tous les enseignants (enseignants à contrat, à la leçon, suppléants occasionnels et à taux horaire) seront majorés de 2,5 % dès la 142^e journée de l'année scolaire 2018-2019, soit le 2 avril 2019.



Jérôme Marcoux
Conseiller syndical et avocat

Un régime d'assurance
à notre image



Syndicat de
l'enseignement
des Deux Rives

AUX MEMBRES DU SEDR-CSQ



Centrale des syndicats
du Québec

Invitation

Tournée sur la consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective

De l'information importante à votre portée!

La Centrale entame un processus d'appel d'offres. Dans ce cadre, une opération de consultation est déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime.

Vous êtes-vous déjà dit que :

- le contenu du régime ne répondait totalement pas à vos besoins?
- le régime d'assurance est trop coûteux?
- les protections devraient être réévaluées?
- la CSQ devrait considérer les offres d'autres assureurs?



Si vous répondez oui à l'une ou plusieurs de ces questions, **cette séance d'information est pour vous!**

Nous vous invitons à la rencontre qui se tiendra le :

LUNDI 18 MARS 2019

à 18 h

Hôtel Travelodge (salle Montcalm/Champlain)

3125, boulevard Hochelaga, Québec

Le processus d'appel d'offres, le régime d'assurance collective actuel et la consultation y seront expliqués. Vous y trouverez des réponses à toutes vos questions, même celles que vous ne pensiez pas avoir.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

MARTIN HOGUE
Président par intérim
SEDR-CSQ

418-832-1449 poste 115

martin@sedrcsq.org